



Master en Sciences de la Population et du Développement

Session de juin 2011

A remettre au secrétariat des étudiants PSAD pour le 29 juin 2011 au plus tard

La jurisprudence du jury en Sciences de la Population et Développement prévoit la disposition suivante :

« Une note de 8/20 est une insuffisance grave qui, lorsqu'elle est jointe à une moyenne de points supérieure à 77% ou à 68%, peut entraîner respectivement la perte de la grande distinction ou de la distinction.

Avant la délibération de la session de juin, l'étudiant peut exprimer le vœu de voir le jury prononcer, dans de telles circonstances, l'ajournement plutôt qu'une diminution de grade. »

L'étudiant qui souhaite que cette disposition lui soit appliquée remet le présent formulaire, **dûment complété, daté et signé**, au secrétariat des étudiants PSAD pour le 29 juin 2011 au plus tard.

Je soussigné(e) (Nom et prénom),
inscrit(e) aux examens de la année de master en
.....
pour la session de juin 2011, exprime le vœu de voir le jury prononcer mon
ajournement plutôt qu'une diminution de grade dans les conditions reprises
dans l'extrait de jurisprudence du jury ci-dessus.

Fait à Louvain-La-Neuve, le.....

Signature :